

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 12 septembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Laporte, Mme Thibault, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Capanema, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° II du 12 septembre 2019

### CONVENTION AVEC LE CDOS RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE DE VOYAGES ET SÉJOURS SOLIDAIRES POUR LES AGENT-ES DU DÉPARTEMENT.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil général n° 2009-II-05 en date du 12 février 2009 adoptant les règlements des prestations d'action sociale en faveur du personnel départemental,

Vu sa délibération n° VII en date du 6 novembre 2014 approuvant la convention relative à la prestation offerte aux médaillés et retraités,

Vu la convention entre le CDOS et le Département relative à la prestation offerte aux agents médaillés et retraités conclue le 19 novembre 2014,

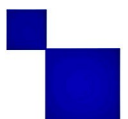
Considérant qu'en 2014, 2015 et 2016 l'activité du CDOS en matière de prestations offertes aux médaillés et retraités a été moindre que celle envisagée par les parties lors de la conclusion du contrat du 19 novembre 2014,

Considérant les demandes formulées par le CDOS pour le développement d'une offre de voyages et séjours solidaires aux agents départementaux et leurs familles,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- CONSTATE un excédent de 218 266,24 euros de subvention allouée au CDOS pour les prestations aux médaillés et retraités pour la période 2014-2016 ;



- AUTORISE le CDOS à affecter 110 000 euros de cet excédent à la réalisation de son projet d'offre de voyages et séjours solidaires aux agents du Département ;
- DIT que le solde, soit 108 266,24 euros, sera reversé par le CDOS au Département ;
- APPROUVE la convention, dont projet ci annexé, à conclure avec le CDOS pour le subventionnement des voyages et séjours solidaires ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

CDOS : Mme Thibault ne fait pas usage du pouvoir donné par M. Molossi.

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*